

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT

Directeur : Georges REGNAUD

Adresse : 57 rue de Mulhouse

21 033 DIJON Cedex

tél : 03.80.29.43.26

Fax : 03.80.66.87.91

Mail : dre-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.bourgogne.equipement.gouv.fr

Effectifs : 90 agents

Budgets : 45 M€ pour les investissements routiers et 10 M€ pour le logement

La direction régionale de l'équipement a l'ambition de contribuer à répondre aux attentes des citoyens en matière d'infrastructures, de transports et de déplacements, de rénovation urbaine et de logement, de construction, de cadre de vie, d'urbanisme et d'aménagement des territoires. Ses actions trouvent leurs orientations particulièrement dans les conclusions du Grenelle de l'environnement, avec l'intégration des trois volets du développement durable (économique, social, environnemental) dans le portage des politiques publiques et la réalisation d'équipements.

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Service déconcentré du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement **du territoire, travaillant également pour le ministère du Logement, la direction régionale de l'équipement se réfère à trois préoccupations majeures : sécurisation de l'action publique, compétence technique et expertise, développement durable, au travers des orientations suivantes :**

- **Contribuer** au plan climat-énergie sur les volets habitat-construction et transports
- **Dynamiser** la mise en œuvre du Plan de relance par une mobilisation forte de tous les partenaires (logement, infrastructures de transports)
- **Observer** en prospective le territoire à des fins d'analyse et de réflexion, et de production d'outils d'aide à la décision
- **Animer** les réseaux professionnels locaux du transport et du BTP, établir une réflexion commune avec tous les partenaires publics et privés de l'habitat
- **Programmer** en proposant l'affectation des financements de l'État et de l'Europe selon les projets d'infrastructures, les besoins de développement d'une offre de logements sociaux adaptés aux besoins et les priorités d'application territoriale des politiques publiques,
- **Réguler** en faisant respecter les normes et les règles par les entreprises de transport et en contrôlant la qualité des constructions neuves
- **Coordonner et orienter** les actions des 4 directions départementales de l'équipement ; animer également le pôle Transports-Logement-Aménagement qui réunit notamment VNF, SNCF, RFF, IGN, DRTT, Météo-France, CETE, DIR, etc.

Dans ce contexte, les missions principales sont celles-ci :

A. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNANT LES TRANSPORTS (VOYAGEURS, FRET)

- **Produire** des outils pour l'organisation du transport dans le cadre de l'aménagement et du développement durable des territoires : report modal pour le fret, lien avec l'urbanisme et la gestion de l'espace, l'étalement urbain et l'habitat, les déplacements, la gestion des risques, la desserte des zones d'activité et des plates-formes logistiques, etc
- **Investissements** sur les voies ferroviaires et sur les voies navigables ; promotion de l'intermodalité
- **contrôle des transports routiers** et régulation du secteur économique des transports, du fret et de la logistique
- **sécurité routière**

B. MAÎTRISE D'OUVRAGE DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

C. POLITIQUE RÉGIONALE DE L'HABITAT

- **augmentation du parc de logements** sociaux et droit au logement ; développement de l'accès sociale ; traitement des logements indignes
- **promotion et contrôle de la qualité** dans la construction et le BTP ; économies d'énergie et réglementation thermique dans l'habitat ; animation des milieux professionnels du BTP
- **accessibilité aux personnes handicapées**
- **renouvellement urbain**

D. CONNAISSANCE DES TERRITOIRES

- **études prospectives** sur les territoires, les populations et les phénomènes urbains
- **diffusion de diagnostics** et d'outils comme le SIG

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET AMÉNAGEMENT DURABLE

Il faut tout d'abord souligner la réelle progression dans la prise en compte des trois piliers du développement durable dans les projets d'infrastructure du contrat de projet État-Région 2007-2013 et du FEDER, par un travail collaboratif d'utilisation par exemple sur le dossier du technoport de Pagny et sur le projet "rivière Yonne" d'une grille d'analyse élaborée en Bourgogne, avec la montée en compétence sur la traduction financière des impacts environnementaux des projets d'investissement.

L'État et l'Europe encouragent le transport de marchandises par des modes alternatifs à la route. Pour favoriser la circulation des trains et des bateaux, que ce soit pour le transport de fret ou celui de voyageurs, conformément aux décisions du Grenelle de l'environnement, une enveloppe de 147,36 millions d'euros a été programmée dans les contrats de projets État-région 2007-2013 en faveur des axes fluviaux Rhône-Saône et Seine-Yonne, de la LGV Rhin-Rhône et des voies ferrées du réseau classique.

Ont notamment été programmés puis mis en place en 2008 les engagements financiers qui permettront :

- la rénovation au premier semestre 2009 de la section de voie ferrée entre Cravant et Clamecy (18 M€) ;
- la réalisation en 2009 et 2010 d'une étude, relative aux lignes ferroviaires capillaires en Bourgogne, visant à fournir une aide à la décision pour les cofinanceurs sur les besoins en travaux et sur les évolutions envisageables en matière de gestion.

Les études préalables à la modernisation de l'étoile ferroviaire de Cravant ont été achevées en 2008 et le financement des travaux sur la section de 35 km vers Clamecy a été mis en place en fin d'année dans le cadre du contrat de projets État-région 2007-2013, pour des travaux que le plan de relance de l'économie permettra d'accélérer et de réaliser début 2009.

L'État (DRE) a instruit le dossier de création d'une plate-forme portuaire sur l'Yonne, à Gron près de Sens, plate-forme multimodale notamment pour les conteneurs en direction ou provenance du port du Havre. Les travaux sont prévus en 2009, avec le concours des fonds européens pour une mise en service en 2010.

Subventionnés par le contrat de projets État-région 2007-2013 et l'Europe, les travaux d'aménagement d'un accès ferroviaire en bordure de Saône sur le technoport de Pagny ont été achevés en 2008. L'offre de transport y devient ainsi complète (rail-route-fleuve).

Sur la Saône également, les travaux d'aménagement et d'équipement sur les ports de Chalon/Saône et Mâcon, financés par le contrat État-Région et les fonds européens ont été achevés en 2008.

Sécurité des transports routiers

Outre l'accompagnement des actions de sécurité et d'éducation routière menées en DDE, la DRE a procédé à près de 3 000 contrôles de poids-lourds circulant sur notre territoire (dont 30 % en infractions) et 260 contrôles dans les entreprises régionales de transport routier.

B. LA MAITRISE D'OUVRAGE ROUTIÈRE

Construire le contournement routier nord ouest de l'agglomération dijonnaise (LiNo) tout en garantissant la prise en compte des enjeux environnementaux dès le début du chantier : c'est l'objectif du **système de management environnemental**, une démarche qualité qui associe la DRE maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises. Elle permet de suivre, d'évaluer et d'améliorer si nécessaire les prescriptions environnementales qui s'imposent aux entreprises titulaires des marchés de travaux, tout au long de ce long et complexe chantier. Cette démarche qualité sera étendue à tous les projets routiers de l'État en Bourgogne

1) Construction du premier ouvrage d'art de la LiNo

C'est la première marque tangible de la construction de la LiNo : entre Ahuy et Dijon, s'élève désormais le premier ouvrage d'art de la Liaison routière Nord.

Il surplombe de 5 mètres la voie communale d'Ahuy, un temps interdite à la circulation, mais sur laquelle

les usagers circulent à nouveau depuis la fin juillet.

L'accès direct sur le site du chantier par une piste spécifique a permis d'éviter d'éventuelles nuisances des engins de chantiers (circulation, bruit et salissures) dans les traversées des communes de Fontaine et d'Ahuy.

Édifié en six mois de janvier à juin 2008, cet ouvrage de franchissement est le premier d'une longue série : durant l'été, ont démarré deux autres chantiers, le franchissement de la rue Alexander Fleming à Dijon (voie qui mène à la déchetterie)-là encore, une déviation a été mise en place pour la durée de construction du pont, soit fin 2008 et le chantier de franchissement du Suzon démarré le 15 août pour une durée d'un an.

Un aménagement paysager, utilisant les techniques de génie végétal pour stabiliser les berges du Suzon, viendra compléter ces travaux. Il permettra aussi d'assurer la continuité du couloir de biodiversité que constituent naturellement les berges de la rivière, lieu traditionnel de passage de la petite faune : libellules, grenouilles, ...

2) Avancement des autres projets routiers en Bourgogne

L'aménagement des deux itinéraires routiers principaux de la Bourgogne se poursuit pour notamment en améliorer la sécurité et conforter leur place dans le développement des territoires qu'ils traversent.

Sur la RN 7, la mise à 2x2 voies des 8 km entre Nevers et Magny-Cours est en travaux. Cet important chantier de 51 M€ financé à 100 % par l'État s'achèvera à fin 2010.

Sur la branche nord de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), la section de 5 km de Ste Hélène a été mise en service à l'automne 2008 alors que le chantier de la section contiguë de 4 km entre Moroges et St Désert bat son plein. A fin 2009, les usagers disposeront d'une 2x2 voies quasi complète entre Chalon-sur-Saône et Montchanin. Pour ce dernier tronçon de 9 km de RCEA entre Ste Hélène et Moroges, 55 M€ auront été investis avec un cofinancement État, Région et Département de Saône-et-Loire.

Dans le même temps, sur la branche sud, le chantier du Col des Vaux est ouvert. Mi 2010, une deuxième chaussée sur 2 km doublera la route existante et offrira un créneau de dépassement aux usagers là où le tracé de la RCEA est le plus accidenté. Il en aura coûté 13 M€ cofinancés entre l'État, la Région et le Département de Saône-et-Loire.

C. LE LOGEMENT ET LA CONSTRUCTION

1) Information des professionnels sur la réglementation thermique dans les bâtiments existants

La France a pour cible la division par quatre de sa production de gaz à effet de serre, à l'horizon 2050. Le secteur du bâtiment avec le quart des émissions à son actif est considéré comme un acteur clé dans l'atteinte de cet objectif.

A cette fin, le niveau des exigences imposées par la réglementation thermique a été renforcé en vue de diminuer la consommation en énergie des bâtiments neufs (RT 2000 puis RT 2005).

Cependant la majeure partie du parc existant est constituée de constructions anciennes, voire très anciennes, qui sont pour la plupart très énergivores. Jusqu'en 2007, ces bâtiments n'étaient soumis à aucune obligation en matière thermique.

Afin d'améliorer leur performance énergétique, de nouvelles règles ont été mises en place. Une première réglementation porte sur les édifices faisant l'objet d'une rénovation lourde et une seconde couvre

l'ensemble des autres cas.

Ces 2 réglementations ont fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des acteurs de la construction dans les 4 départements bourguignons. Ces réunions d'information ont accueilli environ 350 personnes.

Par ailleurs, afin d'aider les professionnels à mettre en œuvre ces nouvelles règles, la DRE a réalisé une brochure visant à les expliciter. Ce document, édité à 15000 exemplaires, a été diffusé à l'ensemble des acteurs (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureau d'études, fabricants, négociants, organismes de formation et entreprises).

2) Lancement du Plan de relance « logement » dès la fin 2008

L'opération « plan 30 000 logements » annoncé par le Président de la République en octobre dernier, premier jalon du Plan de relance, a été mise en œuvre en Bourgogne en mobilisant l'ensemble des partenaires, avec un objectif régional de 220 logements supplémentaires.

Cette opération s'inscrit en 2009 dans le plan de relance plus large « 100 000 logement ».

3) Logements sociaux

Près de 1 600 logements sociaux ont été financés en 2008.

4) Droit au logement opposable

188 recours ont été enregistrés en 2008 ; à tous une réponse a été proposée.

D. QUELQUES ÉTUDES RÉALISÉES EN 2008

Bilan pluriannuel 1997-2006 de la sécurité routière en Bourgogne

Le Livre Blanc de l'habitat en Bourgogne

L'étalement urbain (7 000 hectares de terre ont été consommés en Bourgogne pour construire du logement entre 1996 et 2006)

Participation active à « Géobourgogne » (promotion de l'information géographique en Bourgogne)

III - PERSPECTIVES 2009

A. RÉPONDRE AUX ATTENTES SUR LE CADRE DE VIE

Approfondir les liens entre transport et urbanisme : étalement urbain, gestion de l'espace et des déplacements, report modal pour le fret, desserte des zones d'activité

Promotion de la gestion économe de l'espace rural et péri-urbain, avec une attention particulière aux grandes agglomérations soumises à la pression de l'île de France et de Rhône-Alpes

Actions en faveur des éco-quartiers et de la reconquête des centres-villes

Production du nombre de logements sociaux prévus au plan de relance, suivi du droit au logement opposable et des projets de rénovation urbaine

Réhabilitation et mise aux normes thermiques du parc social existant, et intervention sur les logements indignes

Promotion, auprès des professionnels et des élus, de la maîtrise de l'énergie dans la construction et l'habitat ; soutien à la filière bois dans la construction

B. APPORTER UNE PLUS-VALUE À L'OFFRE EN MOYENS DE TRANSPORT

Veiller à l'engagement des projets relevant du Plan de relance (ferroviaires, routiers);

Reconsidération de l'offre logistique et renforcement des transports combinés;

Soutien à la régénération et à la modernisation du réseau ferroviaire secondaire (TER et Fret) et à l'émergence de nouvelles modalités d'exploitation ferroviaire;

Engager une étude, relative aux lignes ferroviaires capillaires en Bourgogne, visant à fournir une aide à la décision pour les cofinanceurs sur les besoins en travaux et sur les évolutions envisageables en matière de gestion;

Portage régional des problématiques de la LGV Rhin-Rhône;

Appui au projet de tramway à Dijon pour développer les approches d'aménagement durable;

Soutien au développement du trafic fluvial sur la Saône et sur l'Yonne;

Mise en œuvre du plan de contrôle des transports terrestres et action spécifique sur le contrôle des transports des déchets sanitaires;

Assurer une veille active de la situation économique des entreprises de transport routier, et dynamiser les actions de lutte contre l'émission de CO2 dans les transports;

Poursuite des grands chantiers routiers dans une démarche qualité et le respect environnemental;

Montée en puissance de l'animation régionale du programme sécurité routière ; tableau de bord régional sur l'accidentalité.

C. L'ANNÉE 2009 SERA EN OUTRE CONSACRÉE AUX RÉORGANISATIONS DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE (CRÉATION DE LA DREAL ET DES DDEA/DDT), POUR ENCORE MIEUX MAÎTRISER LES ENJEUX DE L'AVENIR.